



## RÉSEAU France 3

# Le maquillage n'est pas une variable d'ajustement

Un nouvel appel d'offres pour des prestataires extérieurs au maquillage : la direction persiste et signe, le maquillage n'est plus, pour elle, cœur de métier. Et cet emploi, en CDI comme en CDD U, est menacé dans le réseau : sous prétexte de « *conformité à la politique d'entreprise* », la direction veut remplacer les CDI et CDDU U par de la prestation extérieure.

### État des lieux :



- **11 cheffes maquilleuses en CDI** (dont une à 50% à Orléans) : Alsace (1), Rhône-Alpes (2), Alpes (2), Auvergne (1), Lorraine (2), Midi-Pyrénées, Toulouse (2), Aquitaine Bordeaux (1).

- **Un recours massif aux CDD : 3700 jours/an** (Corse incluse), synonyme de précarité pour les salariées et d'abandon du recours au CDI pour cet emploi.

**Aujourd'hui, la direction veut étendre l'externalisation et cesser le recours aux CDD U. À Rennes par exemple, où 2 maquilleuses intermittentes prennent leur retraite. Et la maquilleuse qui reste est priée d'opter pour le statut d'auto-entrepreneuse.**

JANVIER 2025

### La CFDT dit NON !

**Rappel des faits** : en 2021, un **compromis** avait été trouvé : **PAS DE PRESTATAIRES LÀ OÙ IL Y A DES CDI OU DES CDD U**. Les emplois ont pu être maintenus et FTV a évité un risque judiciaire majeur, le délit de marchandage.

Aujourd'hui, la direction ouvre la porte à la prestation au fil des départs en retraite, comme à Rennes.

### Les revendications de la Cfdt :

- **Le respect du compromis de 2021 : Pas de prestation là où il y a des contrats !**
- **Le maquillage est un métier reconnu** par nos accords d'entreprise et la branche professionnelle. Nous refusons l'externalisation totale de cette activité essentielle.
- **Stop au marchandage !** Nous combattons devant les tribunaux toute pratique visant à précariser les emplois pour des raisons financières.
- **L'égalité de traitement** : alors qu'au siège, des maquilleuses sont embauchées en CDI ou CDD U, le réseau, lui, doit recourir à l'externalisation et à la prestation.
- **Des propositions de CDI pour les CDD U de longue durée** : quand une antenne totalise plus de 365 jours de maquillage en CDD U par an, elle doit proposer un CDI !
- **La transparence sur la qualité des prestations** : Les simples déclarations des directions régionales sur la qualité présumée des prestations extérieures ne suffisent pas. Nous exigeons une évaluation sérieuse des prestations externes.

**La CFDT exige le maintien des contrats de travail et la reconnaissance du métier de maquilleuse dans sa dimension technique et relationnelle !**

SUIVEZ-NOUS SUR



▲ ◆ ■ ●  
[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au :

01 56 22 88 21

[cfdtgroupe@francetv.fr](mailto:cfdtgroupe@francetv.fr)